



## embauche comme travailleur indépendant

Par **benji91**, le **08/11/2012 à 18:36**

Bonjour,

Ce matin j'ai eu un entretien dans une entreprise de publicité, la personne qui m'a reçu me promet une formation car je suis titulaire d'une licence LEA et je suis donc pas vraiment formé pour le poste proposé. Le poste est un poste d'agent commercial, mais ils veulent me prendre comme travailleur indépendant, j'ai entendu que ce genre de pratique devait mener au bout d'un certain à une embauche est-ce vrai? si oui au bout de combien de temps?

Cette question peut paraître un peu bizarre mais je suis de ceux qui n'aime pas ne pas avoir de salaire fixe (ou de part fixe dans le salaire)

Par **P.M.**, le **08/11/2012 à 18:42**

Bonjour,

L'agent commercial est effectivement un travailleur indépendant et n'a pas pour vocation de devenir salarié sinon ce statut ne se justifierait pas...

Par **benji91**, le **08/11/2012 à 21:25**

par contre on m'a dis que si je travaillais comme travailleur indépendant pour une entreprise (en travaillant dans leurs locaux etc ...) ils étaient obligé de m'embauché au bout d'un certains temps, c'est vrai ou c'est spécifique à certains job?

Par **P.M.**, le **08/11/2012 à 22:32**

Cela devient su salariat déguisé si comme travailleur indépendant, un lien de subordination direct existe, que vous travaillez effectivement dans les locaux du donneur d'ordres et que vous êtes astreint à des horaires mais, il n'y a pas besoin qu'une période quelconque se soit écoulée...

Par **benji91**, le **08/11/2012 à 23:25**

ah d'accord, par contre je me pose une autre question, si jamais je décide de changer de travail et que je passe de travailleur indépendant à salarié, est-ce que ça se fait comme un changement de travail classique ou est-ce qu'il y a des "formalités administratives" à faire pour passer de l'un à l'autre?

Par **P.M.**, le **08/11/2012** à **23:36**

Comme agent commercial, il conviendrait déjà de faire les déclarations administratives : [ce dossier...](#)

Le contrat d'agent commercial devrait être rompu suivant les modalités qui y seraient prévues...